



Licenciement économique : quid des difficultés économiques en cas de transfert d'entreprise ?

Jurisprudence publié le 10/08/2021, vu 792 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une salariée protégée, dont le contrat de travail a été transféré il y a peu, est licenciée par sa nouvelle entreprise, pour motif économique, après autorisation de l'inspection du travail.

A la suite de difficultés économiques, une société cède son fonds de commerce à une autre et lui transfère en conséquence les contrats de travaux de ses salariés.

Quelques temps plus tard, une salariée protégée, dont le contrat a été transféré, est licenciée pour motif économique, après que l'entreprise cessionnaire ait obtenu l'accord de l'inspection du travail.

Elle demande alors l'annulation de la décision de l'inspection du travail qui, selon elle, n'est pas valable dès lors que l'entreprise cessionnaire ne connaît aucune difficulté économique...

Et parce que l'entreprise cessionnaire met en avant les seules difficultés économiques rencontrées par l'entreprise cédante, sans présenter d'élément relatif à sa propre situation économique ou à celle des sociétés de son groupe, relevant du même secteur d'activité, le juge considère que le motif économique du licenciement est inexistant.

En conséquence de quoi, la décision de l'inspection du travail doit être annulée.

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : [Comment licencier un salarié pour motif économique ?](#)

Voir aussi notre guide : [Saisir le Conseil de Prud'hommes 2021-2022](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)

- Comment fonctionne la garantie de l'AGS ?
- Procédure de sauvegarde : le sort des salariés
- Procédure de sauvegarde : les différentes étapes
- Procédure de redressement judiciaire : le sort des salariés
- Redressement judiciaire : les différentes étapes
- La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation
- Liquidation judiciaire : les différentes étapes de la procédure
- Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?
- Saisir les Prud'hommes : est-il obligatoire de prendre un avocat pour se défendre ?
- Comment bien saisir le Conseil de Prud'hommes ?